

**ANNEXE 3 : Liste des types d’habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32017 - “ Vallée de la Haine en aval de Mons ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d’habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l’estimation de leur état de conservation ; les types d’habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l’évaluation de l’importance du site pour assurer la conservation des types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII et des espèces d’intérêt communautaire de l’annexe IX et des espèces d’oiseaux de l’annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d’habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l’échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32017 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site regroupe plusieurs entités bien délimitées de la dépression de la Haine, toutes reconnues pour leur valeur biologique : marais de Harchies-Hensies-Pommeroeul, Prés de Gran Rieu ou Marais d’Hautrage, Les Marionville ou Marais de Douvrain, Erbisoel, Thieu-Havré, Nimy/Obourg ou La Hainette et Ghlin. La plupart de ces zones marécageuses se sont formées suite à des effondrements miniers (zone de subsidence de la vallée de la Haine). On y observe de très vastes et remarquables complexes de zones humides concentrées le long de la Haine : anciennes prairies humides inondées, moliniaies, mares, étangs, roselières, cariçaies, vasières, aulnaies, saulaies... On notera également de nombreuses espèces animales (intérêts entomologique et ornithologique exceptionnels) et végétales, rares, liées aux milieux hygrophiles.

**A. Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
3150	120,00 ha	B	
6430	65,00 ha	C	
6510	45,00 ha	C	
91E0*	16,00 ha	C	UG 7
3260	2,00 ha	C	
2330	2,00 ha	C	
3140	0,50 ha	C	
91D0*	0,20 ha	C	UG 6
4030	0,20 ha	C	
4010	0,05 ha	C	

**Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible**

**2330 : Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis***

**3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.**

**3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition**

**3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion* fluitantis et du *Callitricho-Batrachion***

**4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix***

**4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)**

**6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin**

**6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)**

**91D0\* : Tourbières boisées**

**91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)**

**B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné**

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Maillot de Desmolin	P				B
1042	<i>Leucorhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	40-200 i				A
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1-10 i				C
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	P				C
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	P				B
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Grand butor		0-1 p	8-15 i		-
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain		0-7 p			-
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		3-11 p			-
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		15-25 p	5-20 i	100 i	-
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette		0-2 p	30-60 i	85 i	-
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré				1-4 i	-
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche				17 i	-
A037	<i>Cygnus bewickii</i>	Cygne de Bewick			7-23 i		-
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur			2-13 i		-
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		P	450-700 i		-
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été		P		30-75 i	-
A068	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette			2-6 i		-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		3-4 p			-

A073	Milvus migrans	Milan noir				P	-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux		4-6 p	1-2 i	P	-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin			1-2 i		-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur				1-2 i	-
A119	Porzana porzana	Marouette ponctuée				P	-
A131	Himantopus himantopus	Echasse blanche				P	-
A132	Recurvirostra avosetta	Avocette élégante				2-20 i	-
A151	Philomachus pugnax	Combattant varié				1-20 i	-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde			5-10 i	P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			100-250 i	P	-
A166	Tringa glareola	Chevalier sylvain				1-3 i	-
A176	Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale		1-8 p			-
A193	Sterna hirundo	Sterne pierregarin		0-1 p		10-12 i	-
A196	Chlidonias hybridus	Guifette moustac				1-10 i	-
A197	Chlidonias niger	Guifette noire				P	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	8-12 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-1 p				-
A249	Riparia riparia	Hirondelle de rivage				100-1000 i	-
A272	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir		60-100 p			-
A292	Locustella luscinioides	Locustelle luscinoïde		0-1 p			-
A295	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs		60-80 p			-
A298	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde		1 p		2 p	-

**Légende :** P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32017 - “ Vallée de la Haine en aval de Mons ”.

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN